



THE SOCIETY FOR
MODELING & SIMULATION
INTERNATIONAL

Code de déontologie des simulationnistes

M. Tuncer I.
Professeur
Directeur, OC-
oren@site.uottaw

M. Maurice S.
Professeur émérite
mtc@euronet.nl

M. Iva Smit³
smitnet@wx

M. Louis G. Birta¹
Professeur émérite
Ancien directeur, OC-
birta@site.uottawa.ca

1 OC-MISS : Ottawa Center of the McLeod Institute of Simulation Sciences of the SCS, École d'ingénierie et de technologie de l'information, Université d'Ottawa, Ottawa (Ontario), Canada

2 Applied Computer Science Group, Wageningen University, Wageningen, Pays-Bas

3 E&E Consultants, Netterden, Pays-Bas

Mots clés: Code de déontologie des simulationnistes

Sommaire

Le présent code de déontologie destiné aux simulationnistes porte sur les cinq domaines suivants : le perfectionnement personnel et la profession, les compétences professionnelles, la fiabilité, les droits de propriété et la reconnaissance ainsi que le respect du code.

Préambule

Les simulationnistes sont des professionnels qui participent à des activités de modélisation et de simulation et/ou qui offrent des produits et/ou des services de modélisation et de simulation. On trouve, dans Ören [2000a, b], une définition détaillée du mot « simulationniste » et, dans Ören [2002], la justification du présent code.

1. Le Perfectionnement Personnel Et La Profession

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 1.1 acquérir et à conserver une attitude et des compétences professionnelles;
- 1.2 traiter équitablement les employés, les clients, les utilisateurs, les collègues et les employeurs;
- 1.3 encourager et à appuyer les nouveaux arrivants au sein de la profession;
- 1.4 appuyer les collègues et les membres d'autres professions qui font de la modélisation et de la simulation;
- 1.5 aider les collègues à obtenir des résultats fiables;
- 1.6 promouvoir l'utilisation fiable et crédible de la modélisation et de la simulation;
- 1.7 promouvoir la profession de la modélisation et de la simulation, notamment en faisant connaître la modélisation et la simulation au grand public de même qu'en clarifiant et en brisant les déclarations fausses ou trompeuses.

2. LA FIABILITÉ

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 2.1 faire preuve d'honnêteté à propos de toutes circonstances susceptibles de mener à des conflits d'intérêts;
- 2.1 respecter les contrats, les ententes et les responsabilités qui me sont attribuées;
- 2.1 participer à mettre en place un contexte organisationnel qui favorise le comportement éthique;
- 2.1 appuyer les études qui ne présentent aucun danger pour l'être humain (pour la génération actuelle et les générations futures) ni pour l'environnement.

3. Les Droits De Propriété et la Reconnaissance

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 3.1 accorder une reconnaissance absolue à l'apport des autres;
- 3.2 accorder le crédit qui convient à la propriété intellectuelle;
- 3.3 respecter les droits de propriété, y compris les droits d'auteur et les brevets;
- 3.4 respecter les droits de la protection des renseignements personnels des personnes et des organismes de même que la confidentialité des données.

4. Le Respect Du Code

À titre de simulationniste, je m'engage à :

- 4.1 respecter le présent code et à inviter d'autres simulationnistes à faire de même;
- 4.2 considérer la violation du présent code comme étant inapproprié au statut de simulationniste;
- 4.3 obtenir des conseils auprès de collègues professionnels si un dilemme éthique se présente lors d'activités de modélisation et de simulation;
- 4.4 conseiller tout organisme professionnel qui appuie le présent au sujet des mises à jour nécessaires.